

# ANNEXE AU PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

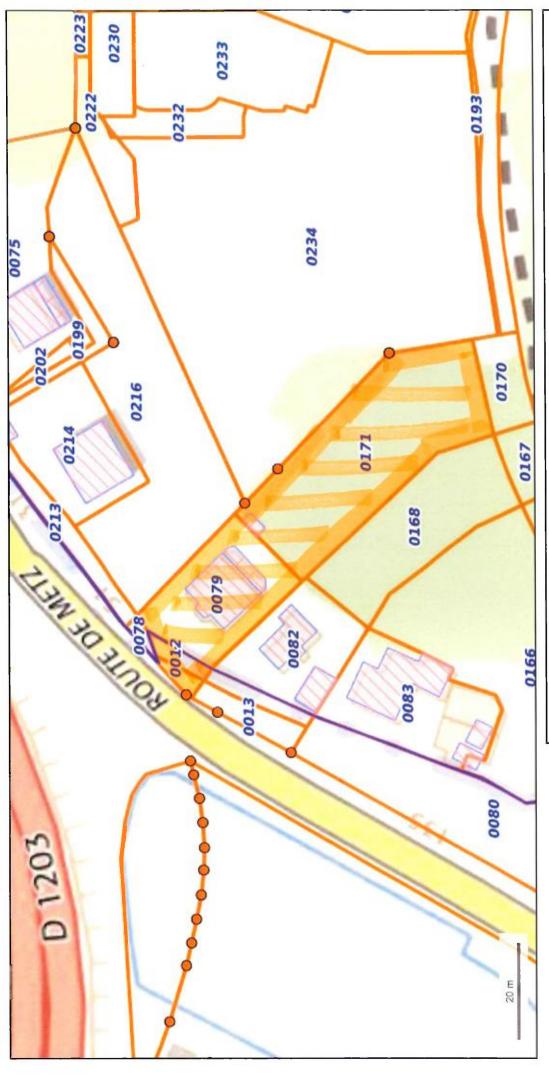
EN DATE DU

VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN

Office de Le Fayet û Chamonix 135, avenue de la Gare, BP 6 04.50.93.61.42 sageetassocies.lf@huissier-justice.fr Office d'Annecy 3, avenue du parmelan 04.50.51.06.36

Office de Taninges 10, rue des Corsins 04.50.34.42.61 sageetassocies.a@huissier-justice.fr sageetassocies.t@huissier-justice.fr





© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : Latitude :

6° 07' 24" E 45° 56' 05" N





© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : Latitude :

6° 07' 26" E 45° 56' 05" N

SAS AVOCOLIES

#### E SUPERFICIE CERTIFICA

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

**DESIGNATION DU BATIMENT** 

Nature du bâtiment :

**Appartement** 

Etage:

Numéro de lot :

RDJ

Adresse:

75 route de Meythet

**74000 ANNECY** 

Propriété de:

Mr AMBROGIO Alain

Mission effectuée le : 24/09/2021

N° Dossier:

7073AMBROGIO24.09.21 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total: 43.81 m<sup>2</sup>

(Quarante-trois mètres carrés quatre-vingt-un)

#### **DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL**

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	
Séjour/Cuisine	RDJ	29.20 m²	
Cellier	RDJ	2.28 m²	
WC	RDJ	0.97 m²	
Salle d'eau	RDJ	3.76 m²	
Chambre	RDJ	7.60 m²	
Total		43.81 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DIAGNOSTICIMMO qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à BONNEVILLE, le 26/09/2021

Le Technicien: Jean-Pierre ROITEL



#### DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

#### DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : HAUTE SAVOIE Commune : ANNECY (74000 ) Adresse : 75 route de Meythet

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Etage : RDJ N° de Lot : 5 Type d'immeuble : Appartement

Date de construction : 1955 Année de l'installation : 1955

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n°: 7073AMBROGIO24.09.21 ELEC

#### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : SAGE & ASSOCIES

Adresse: OFFICE DE TANINGES 10 RUE DES CORSINS 74440 TANINGES

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser) M Huissier de Justice

Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

Mr AMBROGIO Alain

#### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom: ROITEL

Prénom : Jean-Pierre

Nom et raison sociale de l'entreprise : DIAGNOSTICIMMO

Adresse : 300 Quai du Parquet 74130 BONNEVILLE

N° Siret: 49859253400016

Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ EUROCOURTAGE

N° de police : 80810149 date de validité : 30/09/2021

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Veritas Certification 60, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX

, le 14/11/2018 jusqu'au 13/11/2023

N° de certification: 8047307

7073AMBROGIO24.09.21 ELEC

# RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

# CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation	
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier — respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).	Sdb	Le luminaire ne possède pas le degré de protection nécessaire (douille de chantier plastique)	

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs

N° article (1)	Libelle des anomalles		Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		Exemple : Il manque quelques plastrons sur le tableau electrique

7073AMBROGIO24.09.21 ELEC

#### DIAGNOSTICIMMO

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage. : Il n'a pas été repéré d'anomalie

#### Installations particulières :

- P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- \*) Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

#### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations					
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.					
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.					
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.					

<sup>(1)</sup> Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

#### 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

#### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)		
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	Les circuits raccordés à des appareillages de classe II n'ont pas pu être vérifiés (comme par exemple les circuits des convecteurs)		
B.5.3 a	Présence d'une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible.		
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	Non visible.		

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

#### CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

#### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

#### Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

 INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;

#### 3 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

#### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

#### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

#### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

7073AMBROGIO24.09.21 ELEC

#### **DIAGNOSTICIMMO**

#### Informations complémentaires :

#### Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

10 KoikP

Néant

#### DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 24/09/2021

Date de fin de validité : 25/09/2024

Etat rédigé à BONNEVILLE Le 26/09/2021 Nom : ROITEL Prénom : Jean-Pierre

A noter:

- La durée de validité d'un diagnostic électrique pour la vente est de 3 ans.

7073AMBROGIO24.09.21 ELEC



# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2174E0410539V

établi le : 26/09/2021

valable jusqu'au: 25/09/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performanceenergetique-dpe

adresse : 75 route de Meythet, 74000 ANNECY / étage: RDJ - N° lot: 5

type de bien : Appartement année de construction : 1955 surface habitable: 43.81 m²

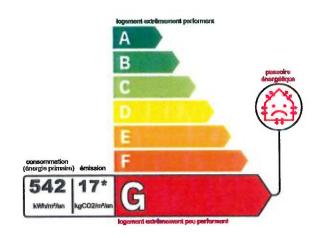
propriétaire : AMBROGIO Alain

adresse:



#### Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.





Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements Pour Laméliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 782 kg de CO2 par an, soit l'équivalent de 4050 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois électricité, gaz, fioul, etc.)

#### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanilaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1735 € et 2347 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

DIAGNOSTICIMMO 300 Quai du Parquet 74130 BONNEVILLE

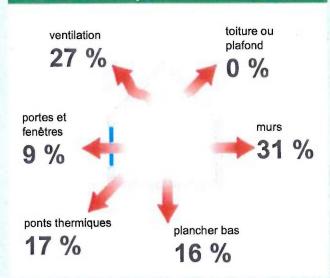
diagnostiqueur: Jean-Pierre ROITEL tel: 06 79 33 25 48

email: roitel.jp@gmail.com n° de certification : 8047307 organisme de certification : Bureau

Veritas Certification

( p KoikP

#### Schéma des déperditions de chaleur



#### Performance de l'isolation



#### Système de ventilation en place



Ventilation mécanique sur conduit existant ≤2012

#### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement



logement traversant

#### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

#### Montants et consommations annuels d'énergie

	usage			n <b>mation d'énergie</b> h énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
	chauffage	*	électrique	<b>18158</b> (7895 éf)	Entre 1 327€ et 1 795€	<b>76%</b>
٠ پ	eau chaude sanitaire	*	électrique	<b>4492</b> (1953 éf)	Entre 328€ et 444€	19%
*	refroidissement					0%
P	éclairage	#	électrique	<b>187</b> (81 éf)	Entre 14€ et 18€	1%
4	auxiliaires	*	électrique	<b>910</b> (395 éf)	Entre 66€ et 90€	4%
	gie totale pour les sages recensés			<b>23 747 kWh</b> (10 325 kWh é.f.)	Entre 1 735€ et 2 347€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les
						recommandations d'usage ci-dess

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 91.51 par jour.

📤 Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilaleurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

#### Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -18% sur votre facture soit -281 € par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



#### Consommation recommandée → 91.5l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

381 consommés en moins par jour,

c'est en moyenne -22% sur votre facture soit -86 € par an

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

é.f. → énergie finale \* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

#### DPE diagnostic de performance énergétique

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

#### Vue d'ensemble du logement

description isolation

Mur Nord Blocs de béton pleins donnant sur Local non chauffé et non

accessible, isolé

Mur Est Blocs de béton pleins donnant sur Extérieur, isolé

Mur Sud Pans de bois sans remplissage tout venant donnant sur

Extérieur, isolé

plancher bas Plancher Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolation inconnue moyenne

insuffisante

toiture / plafond Pas de plafond déperditif

Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e =

Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e =

16 mm)

Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e =

16 mm)

Porte Bois Opaque pleine

bonne

#### Vue d'ensemble des équipements

portes et fenêtres

#### description

chauffage

murs

Panneau rayonnant électrique NFC Electrique installée en 2000

eau chaude sanitaire Chauffe-eau vertical Electrique installée en 1990



ventilation Ventilation mécanique sur conduit existant ≤2012



Panneau rayonnant électrique NFC : pilotage avec régulation pièce par pièce,

#### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

#### Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack (1) de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack (2) d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



#### Les travaux essentiels montant estimé : 4509 à 8418 €

lot	description	performance recommandée
murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m².K/W
murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m².K/W
murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m².K/W
murs	Isolation des murs par l'extérieur: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m².K/W
ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	
	murs murs murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme Isolation des murs par l'extérieur; elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.



Les travaux à envisager montant estimé : 3000 à 15000 €

ot

description

performance recommandée



eau chaude sanitaire

Remplacement par un chauffe eau thermodynamique : Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique

p.5 Bis

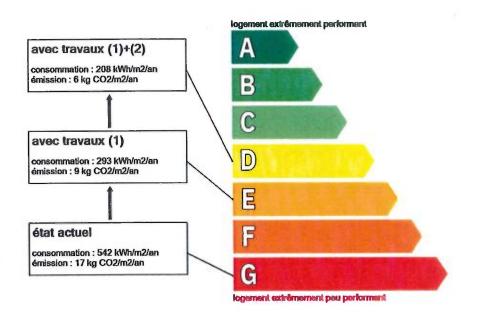
DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

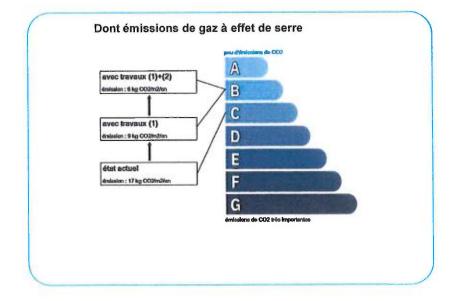
Commentaire:

Néant

#### Recommandations d'amélioration de la performance

#### Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

#### Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : Analysimmo DPE 2021 4.1.1

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : 2174E0410539V Invariant fiscal du logement : Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : 24/09/2021 Numéro d'immatriculation de la copropriété:

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

A noter:

généralités

Les données utilisées sont celles par défaut (probablement défavorable aux données réelles) ; une valeur mesurée necessite des contrôles destructifs.

La modélisation du logement a été effectuée avec les caractéristiques techniques imposées par la méthode de calcul : certaines caractéristiques dimensionnelles peuvent différer avec l'existant.

origin	e de la donnée	valeur renseignée	
		74 - Haute Savoie	
1	donnée en ligne	469	
٥	observée ou mesurée	Appartement	
≈	valeur estimée	1955	
۵	observée ou mesurée	43.81	
۵	observée ou mesurée	0	
۵	observée ou mesurée	1	
ρ	observée ou mesurée	2.2	
No. of the last			
	α ≈ α α	<ul> <li>Ø observée ou mesurée</li> <li>≈ valeur estimée</li> <li>Ø observée ou mesurée</li> <li>Ø observée ou mesurée</li> <li>Ø observée ou mesurée</li> </ul>	74 - Haute Savoie  donnée en ligne 469  Observée ou mesurée Appartement  ≈ valeur estimée 1955  Observée ou mesurée 43.81  O observée ou mesurée 0  Observée ou mesurée 1

donnée d'entrée	9940 E 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Surface	Q	observée ou mesurée	19.8 m²
	Matériau mur	P	observée ou mesurée	Blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
Mur 1	Année isolation	valeur par défaut observée ou mesurée	1955	
	Bâtiment construit en matériaux anciens		Non	
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	Q	observée ou mesurée	Local non chauffé et non accessible
	Surface	O	observée ou mesurée	20.44 m²
	Matériau mur	Q	observée ou mesurée	Blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	Q	observée ou mesurée	25 cm
Mur 2	Isolation : oui / non / inconnue	Q	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	×	valeur par défaut	1955
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	Ω	observée ou mesurée	Légère
	Surface	٥	observée ou mesurée	14.14 m²
Mur 3	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Pans de bois sans remplissage tout venant

DPE / ANNEXES p.2

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Epaisseur mur	Q	observée ou mesurée	13 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	O	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	×	valeur par défaut	1955
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	٥	observée ou mesurée	Légère
	Umur0 (saisie directe ou matériau	×	valeur par défaut	2,5 W/m²K
	mur inconnu) Surface	ρ	observée ou mesurée	19.8 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	٥	observée ou mesurée	Inconnue
Mur 4	Bâtiment construit en matériaux	٥	observée ou mesurée	Non
	anciens Inertie	X	valeur par défaut	Légère
	Marie Company of the	٥	observée ou mesurée	Local chauffé
·	Type de local non chauffé adjacent	٥		44 m²
	Surface		observée ou mesurée	
	Туре	٥	observée ou mesurée	Dalle béton
Plafond 1	Isolation : oui / non / inconnue	٥	observée ou mesurée	Non
	Inertie	٥	observée ou mesurée	Lourde
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface	۵	observée ou mesurée	44 m²
	Type de plancher bas	P	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	Ω	observée ou mesurée	Inconnue
Plancher 1	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-	Q	observée ou mesurée	33 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non	ρ	observée ou mesurée	44 m²
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Тегге-plein
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1.56 m²
	Type de vitrage	Q	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	Q	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	٥	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 1	Inclinaison vitrage	٥	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	٥	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	٥	observée ou mesurée	Nu intérieur
		٥	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type ouverture	٥	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets
	Type volets			roulants Alu
	Orientation des bales	2	observée ou mesurée	Est
	Surface de baies	٥	observée ou mesurée	1.56 m²
	Type de vitrage	٩	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	٩	observée ou mesurée	16 mm
Fenêtre 2	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)

launda dlaudada		orlain	o do la dannéa	velous reneciente
lonnée d'entrée	Type menuiserie	P	e de la donnée observée ou mesurée	valeur renseignée Menuiserie PVC
1	Positionnement de la menuiserie	٥	observée ou mesurée	Nu intérieur
10	Type ouverture	٥	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
13	Type volets	٥	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets
	Orientation des baies	٥	observée ou mesurée	roulants Alu Sud
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1 m²
	Type de vitrage	٥	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	٥	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	٥	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	٥	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 3	Inclinaison vitrage	٥	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	O	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	٥	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	٥	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	٥	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets
	Orientation des baies	٥	observée ou mesurée	roulants Alu Sud
	Type de menuiserie	٥	observée ou mesurée	Bois
Porte 1	Type de mendisene	0	observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface	٥	observée ou mesurée	2 m²
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher	Type isolation	ρ	observée ou mesurée	Mur 1 : ITI
1 Mur 1	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	9 m
	Type de pont thermique	٥	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher	Type isolation	٥	observée ou mesurée	Mur 2 : ITI
1 Mur 2	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	10 m
	Type de pont thermique	٥	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 1	Type isolation	0	observée ou mesurée	ITI
(vers le haut)	Longueur du pont thermique	٥	observée ou mesurée	9 m
	Type de pont thermique	٥	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 2	Type isolation	0	observée ou mesurée	ITI
(vers le haut)	Longueur du pont thermique	٥	observée ou mesurée	10 m
	Type de pont thermique	0	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 1	Type isolation	2	observée ou mesurée	ITI
(vers le bas)	Longueur du pont thermique	٥	observée ou mesurée	9 m
	Type de pont thermique	0	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
Linéaire Mur 2	Type isolation	٥	observée ou mesurée	ITI
(vers le bas)	Longueur du pont thermique	0	observée ou mesurée	10 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 1 (à gauche du	Type isolation	٥	observée ou mesurée	ITI
refend)	Longueur du pont thermique	٥	observée ou mesurée	2.2 m
	Type de pont thermique	2	Jacob of Meddice	Refend - Mur

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Mur 1 (à	Type isolation	P	observée ou mesurée	ITI
droite du refend)	Longueur du pont thermique	O	observée ou mesurée	2.2 m
	Type de pont thermique	٥	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 2 (à gauche du	Type isolation	P	observée ou mesurée	ш
refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2.2 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 2 (à droite du refend)	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	2.2 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 3 (à gauche du	Type isolation	P	observée ou mesurée	ITR
refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2.2 m
10	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 3 (à droite du refend)	Type isolation	D	observée ou mesurée	ITR
•	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2.2 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ITI
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	5 m
1 Mur 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	10 cm
	Retour isolation autour menuiserie	P	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type d'installation de chauffage	Q	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	0	observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NFC
	Surface chauffée	P	observée ou mesurée	43.81 m²
	Année d'installation	×	valeur par défaut	2000
	Energie utilisée	۵	observée ou mesurée	Electricité
Panneau	Présence d'une ventouse	ρ	observée ou mesurée	Non
rayonnant électrique NFC	Présence d'une veilleuse	×	valeur par défaut	Non
	Type émetteur	۵	observée ou mesurée	Panneau rayonnant électrique NFC
	Surface chauffée par émetteur	۵	observée ou mesurée	43.81 m²
	Type de chauffage	۵	observée ou mesurée	Divisé
	Equipement d'intermittence	O	observée ou mesurée	Absent
	Présence de comptage	ρ	observée ou mesurée	Non
	Type générateur	Q	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Année installation	×	valeur par défaut	1990
	Energie utilisée	O	observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	۵	observée ou mesurée	Individuel
Chauffe-eau	Isolation du réseau de distribution	Ω	observée ou mesurée	Non
vertical	Pièces alimentées contiguës	O	observée ou mesurée	Oui
	Production en volume habitable	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Volume de stockage	×	valeur par défaut	200 L
	Type de ballon	ρ	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	P	observée ou mesurée	Autres ou inconnue
	Type de ventilation	ρ	observée ou mesurée	Ventilation mécanique sur conduit existant ≤2012
Ventilation	Année installation	×	valeur par défaut	1955
	Plusieurs façades exposées	ρ	observée ou mesurée	Oul

#### Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Article L.271-6 du CCH Décret n°2011-629 du 3 juin 2011 Arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B Listes A et B de l'annexe 13-9

Décret 2012-639 du 04 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante Article R1334 29-3 du CSP

#### INFORMATIONS GENERALES

#### A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Appartement

Etage:

RD.J

Numéro de Lot:

Référence Cadastrale : NC

Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997

Adresse:

75 route de Meythet

74000 ANNECY

#### A.2 **DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE**

Nom:

SAS SAGE & ASSOCIES

Adresse: OFFICE DE TANINGES 10 RUE DES CORSINS

74440 TANINGES

Qualité: Huissier de Justice **Documents** 

fournis:

Moyens mis à

disposition:

Néant

Néant

#### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: 7073AMBROGIO24.09.21 A

Le repérage a été réalisé le : 24/09/2021

Par: ROITEL Jean-Pierre

N° certificat de qualification: 8047307

Date d'obtention: 26/06/2017

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

Date de commande: 24/09/2021

**Bureau Veritas Certification** 

60, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX

Date d'émission du rapport :

Propriété de: Mr AMBROGIO Alain

Accompagnateur:

Adresse laboratoire :

Laboratoire d'Analyses :

Donneur d'ordre **Eurofins Lab Environment** 

**Testing Portugal** 

Rua Monte de Além, 62 4580-733 Paredes Portugal

26/09/2021

Numéro d'accréditation :

Organisme d'assurance

professionnelle:

**IPAC L0705** 

Ailianz Eurocourtage

7 Place du Dôme TSA 20107

Adresse assurance:

92055 Defense Cedex

N° de contrat d'assurance

80810149

Date de validité :

30/09/2021

#### CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR В

Signature

Date d'établissement du rapport : Fait à BONNEVILLE le 26/09/2021 Cabinet: DIAGNOSTICIMMO

Nom du diagnostiqueur : ROITEL Jean-Pierre

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

7073AMBROGIO24.09.21 A

#### DIAGNOSTICIMMO

#### **6** SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	- 1
DESIGNATION DU BATIMENT	
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	3
PROGRAMME DE REPERAGE	3
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	3
RAPPORTS PRECEDENTS	3
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	4
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	4
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	4
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	4
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	4
COMMENTAIRES	
ELEMENTS D'INFORMATION	4
ANNEXE 1 – CROQUIS	5

#### D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

#### **PROGRAMME DE REPERAGE**

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique).

#### **F** CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage: 24/09/2021

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

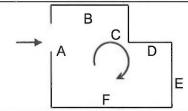
Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage. L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



#### **G RAPPORTS PRECEDENTS**

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

Amian

#### **H** RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

No	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Séjour/Cuisine	RDJ	OUI	
2	Cellier	RDJ	OUI	
3	WC	RDJ	OUI	
4	Salle d'eau	RDJ	OUI	
5	Chambre	RDJ	OUI	

#### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

LEGENDE							
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté a? : Probabilité de présence d'Amiante			résence d'Amiante		
Etat de dégradation des	F, C, FP			radations locales	ME : Mauvais état		
Matériaux	Autres matériaux			MD : Matéria	MD : Matériau(x) dégradé(s)		
Obligation matériaux de type	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation						
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement						
(résultat de la grille d'évaluation)	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement						
Recommandations des autres	EP Evaluation périodique						
matériaux et produits.	AC1 Action corrective de premier niveau						
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2 Action corrective de second niveau						

#### **COMMENTAIRES**

Néant

#### **ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet <a href="https://www.sinoe.org">www.sinoe.org</a>

Amiante

#### **ANNEXE 1 - CROQUIS**

PLANCHE DE REPERVAGE LISTEL 7073AMBROGIO24.09.21 N° dossier : 75 route de Meythet 74000 ANNECY Adresse de l'immeuble : N° planche: 1/1 Version: 0 Type: Croquis Bâtiment - Niveau: Cabinet de diagnostics Croquis N°1 Origine du plan : Salle d'eau lier Séjour/Cuisine Chambre

#### CERTIFICAT DE QUALIFICATION

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Vous soursgring. Cabrel CONDORCET, ? Rue Gronan - 13001 Margelle, intrators por la presente que la Société

DIAGNOSTIC IRINO TO, quo du Parquel 74130 BONNEVILLE Sirat nº 498 594 500° 6

s socioni stories de la compagnia ALLIANZ. I cours Michael, CS 30051, 52076 Pers La Défensa Cades, un conha Ysseumnosa « Responsabilità celle professionnelle Degrosispaes i himobiler », soca la nomero N°E6517808

# ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE DIAGNOSTIC IMMORILER.

Person de velidite

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

le soussigne Roitei ja atteste sur l'homeur être en situation régulière au regard de l'article L. 271-6 du Code de le Construction et de l'Habitation

Taltaste ègalement disposer des moyans en materne et en personnel nucassaires a établissement des constats et diagnostics Amiante, Plemb, Electrique, Gaz, DPE et Carrez

s code, j'eltesta n'avoir aucun llen do sendance, ni avec le propriétalm ou so ouvent réaliser des traveux sur les vost domandé d'établir l'un des états,

Fait à Bonneville le 08/03/2020 pour valoir ce que de Droit

ROTTEL ID

TOTAL STATE

- Roite + Di

# 2281

# Monsieur Jean-Pierre ROITEL

entities sen eine deutschen de convertes e dessus pro en geboor de acte (1974 als 2014 du Com). Is Carouches d'al-febrie na redit sex ethis so convertes des partores physics essent des chaziers de convertes des convertes des partores des partores des partores des partores des partores de parto Breat Veries (or for as certs one to constitutes to be remains the forms of the broaden and the expense too

# DOMAINES TECHNIQUES

e state	are treat	and the second	COURT SA	the centeral	THE REAL PROPERTY.	m zycez
Derfession existing	1000	TOTAL	GARBY.	neces	1451/2010	क्राध्या
Relies and this cutters	Section is a 17-bit formal lateral map and have be complicated in provide a complicated and provide and complicated and compli	Ash a. 1 - An 13th Mehmorin attento excellation between references provided and provided of the control of the	Action is sure Cition and action and to sure a condition as semilerated as personal control of the control of t	Applie E. Fr. strey. 1921. madde dietward for steren de enferier in sacrongainers des persons appliers and persons appliers and persons appliers ap	A vision is objected mortal of marror on marror of provinces describedades on provinces principals may visit film de land dem commen d'évitaté el las citates describéran des regionances de mais para	Action beneficial region of commercial and configuration of commercial and commer
	Artonia sera	Omferto sect mercon	Divi cens medica	開	Period	\$

#### CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

**DESIGNATION DU BATIMENT** 

Nature du bâtiment :

**Appartement** 

Etage:

Adresse:

75 route de Meythet

**74000 ANNECY** 

Porte:

de gauche

Propriété de:

Mr AMBROGIO Alain

Mission effectuée le : 24/09/2021

N° Dossier:

7063AMBROGIO24.09.21 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total: 41.84 m<sup>2</sup>

(Quarante et un mètres carrés quatre-vingt-quatre)

#### **DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL**

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez
Entrée	2ème	4.38 m²
Chambre avec douche	2ème	13.19 m²
WC	2ème	1.10 m²
Séjour/Cuisine	2ème	23.17 m²
Total		41.84 m²

#### JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage Surface Hors Carrez		Justification
Chambre avec douche	2ème	1.23 m²	Hauteur < 1,80 m
Séjour/Cuisine	2ème	1.75 m²	Hauteur < 1,80 m
Total		2.98 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DIAGNOSTICIMMO qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Tél: 06 79 33 25 48

à BONNEVILLE, le 24/09/2021

Le Technicien: Jean-Pierre ROITEL

email: roitel.jp@gmail.com



# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2174E0410300Q établi le : 24/09/2021

valable jusqu'au: 23/09/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performanceenergetique-dpe

adresse: 75 route de Meythet, 74000 ANNECY / étage: 1°

type de bien : Appartement année de construction: 1955 surface habitable: 41.84 m²

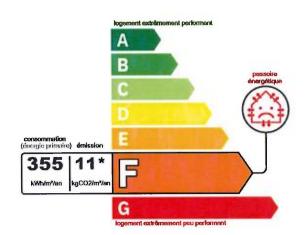
propriétaire : AMBROGIO Alain

adresse:



#### Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.





Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 483 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 2502 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

#### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1187 € et 1605 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie? voir p.3

Informations diagnostiqueur

DIAGNOSTICIMMO

300 Quai du Parquet 74130 BONNEVILLE

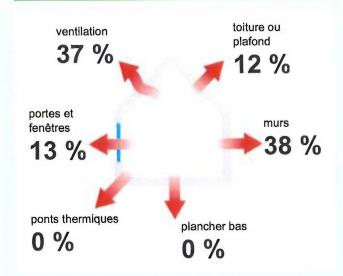
diagnostiqueur Jean-Pierre ROITEL tel: 06 79 33 25 48

email: roitel.jp@gmail.com n° de certification: 8047307 organisme de certification : Bureau

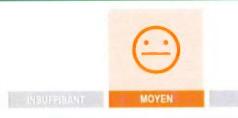
Veritas Certification

1 KoikP

#### Schéma des déperditions de chaleur



## Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



prise en compte).

# logement traversant

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas

#### Performance de l'isolation



#### Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable < 1982

#### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

#### Montants et consommations annuels d'énergie

	usage			nmation d'énergie n énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
	chauffage	+	électrique	<b>10257</b> (4459 éf)	Entre 818€ et 1 106€	67%
₽,	eau chaude sanitaire	#	électrique	<b>3673</b> (1597 éf)	Entre 293€ et 397€	25%
*	refroidissement					0%
P	éclairage	#	électrique	<b>179</b> (78 éf)	Entre 14€ et 20€	2%
4	auxiliaires	+	électrique	<b>764</b> (332 éf)	Entre 61€ et 83€	6%
	gie totale pour les sages recensés			<b>14 872 kWh</b> (6 466 kWh é.f.)	Entre 1 187€ et 1 605€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 89.431 par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

 Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements.

#### Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -17.9% sur votre facture soit -172 € par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.

recommandations d'usage ci-dessous

Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

#### astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



#### Consommation recommandée → 89.43l /jour d'eau chaude à 40°C

- Estimation faite par rapport à la surface de votre logement
- (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40%.
- 371 consommés en moins par jour,
  - c'est en moyenne -25% sur votre facture soit -85 € par an

#### astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

é.f. → énergie finale
\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

#### **DPE** diagnostic de performance énergétique (logement)

insuffisante

insuffisante

moyenne

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

#### Vue d'ensemble du logement

isolation description

Mur Nord Blocs de béton pleins donnant sur Extérieur, isolé Mur Est Blocs de béton pleins donnant sur Extérieur, isolé Mur Sud Blocs de béton pleins donnant sur Extérieur, isolé

Mur Ouest Blocs de béton pleins donnant sur Circulations communes,

isolé

plancher bas Pas de plancher déperditif

Plancher Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, toiture / plafond

Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e =

16 mm)

Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique -

double vitrage vertical (e = 18 mm)

Portes-fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont

thermique - double vitrage vertical (e = 18 mm)

Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage horizontal (e =

16 mm)

Porte Bois Opaque pleine

#### Vue d'ensemble des équipements

#### description

chauffage

murs

Convecteur électrique NFC Electrique installée en 2000

eau chaude sanitaire

portes et fenêtres

Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2000



ventilation

VMC SF Auto réglable < 1982



pilotage

Convecteur électrique NFC : avec régulation pièce par pièce,

#### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

#### Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 

de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 

d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux \*\*0 + \*\*0 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack \*\*0 avant le pack \*\*0). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

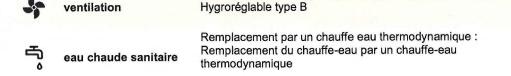
# Les travaux essentiels montant estimé : 2284.5 à 4569 €

		lot	description	performance recommandée
ſ	1	murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m².K/W
Ĺ	1	murs	Isolation des murs par l'extérieur: Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m².K/W
1	1	murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m².K/W
1	1	murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m².K/W



lot description performance recommandée

Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC

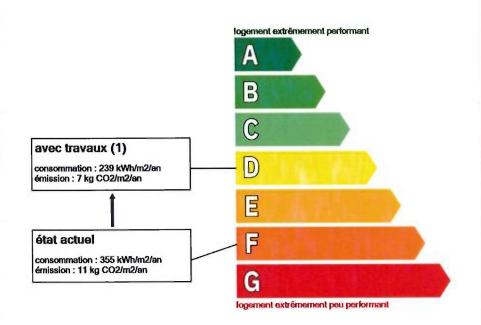


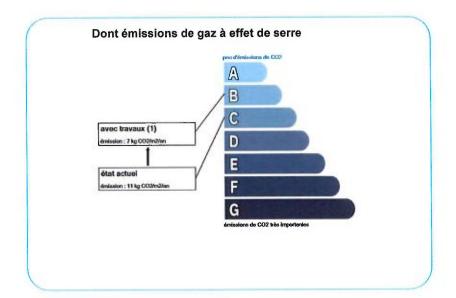
### Commentaire:

Néant

#### Recommandations d'amélioration de la performance

#### Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

#### Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE: 2174E0410300Q

Invariant fiscal du logement : Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : 24/09/2021 Numéro d'immatriculation de la copropriété:

> Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

donnée d'entrée		origine	de la donnée	valeur renseignée	
Département				74 - Haute Savoie	
Altitude			donnée en ligne	469	
Type de bien			observée ou mesurée	Appartement	
Année de constru	ction	~	valeur estimée	1955	
Surface habitable	du logement	P	observée ou mesurée	41.84	
Surface habitable	de l'immeuble	Q	observée ou mesurée	0	
Nombre de niveau	ıx du logement	P	observée ou mesurée	1	
Hauteur moyenne	sous plafond	P	observée ou mesurée	2.5 .	
donnée d'entrée			ne de la donnée	valeur renseignée	
	Surface	ρ	observée ou mesurée	8.4 m²	
Mur 1	Matériau mur	Q	observée ou mesurée	Blocs de béton pleins	
	Epaisseur mur	Ω	observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	×	valeur par défaut	1955	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	Q	observée ou mesurée	Non	
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère	
	Surface	Q	observée ou mesurée	16 m²	
	Matériau mur	Q	observée ou mesurée	Blocs de béton pleins	
	Epaisseur mur	Q	observée ou mesurée	20 cm	
Mur 2	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui	
	Année isolation	×	valeur par défaut	1955	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	P	observée ou mesurée	Non	
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère	
	Surface	۵	observée ou mesurée	10.46 m²	
M 0	Matériau mur	٥	observée ou mesurée	Blocs de béton pleins	
Mur 3	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui	
	Département  Altitude  Type de bien  Année de construi  Surface habitable  Surface habitable  Nombre de niveau  Hauteur moyenne  donnée d'entrée	Département  Altitude  Type de bien  Année de construction  Surface habitable de l'immeuble  Nombre de niveaux du logement  Hauteur moyenne sous plafond  donnée d'entrée  Surface  Matériau mur  Epaisseur mur  Isolation : oui / non / inconnue  Année isolation  Bâtiment construit en matériaux anciens Inertie  Fusiaseur mur  Epaisseur mur  Mur 2  Mur 2  Matériau mur  Epaisseur mur  Surface  Matériau mur  Epaisseur mur  Isolation : oui / non / inconnue  Année isolation  Bâtiment construit en matériaux anciens Inertie  Surface  Matériau mur  Epaisseur mur  Epaisseur mur  Surface  Matériau mur  Epaisseur mur  Surface  Matériau mur  Epaisseur mur  Surface  Matériau mur  Bâtiment construit en matériaux anciens Inertie  Surface  Mur 3	Département         Altitude         Type de bien       Ø         Année de construction       ≈         Surface habitable du logement       Ø         Surface habitable de l'immeuble       Ø         Nombre de niveaux du logement       Ø         Hauteur moyenne sous plafond       Ø         donnée d'entrée       origin         Muface       Ø         Matériau mur       Ø         Epaisseur mur       Ø         Année isolation       X         Bâtiment construit en matériaux anciens       Ø         Inertie       Ø         Matériau mur       Ø         Epaisseur mur       Ø         Année isolation       X         Bâtiment construit en matériaux anciens       Ø         Inertie       Ø         Mur 3       Surface       Ø         Matériau mur       Ø         Epaisseur mur       Ø	Département         Altitude       donnée en ligne         Type de bien       cobservée ou mesurée         Année de construction       ≈ valeur estimée         Surface habitable du logement       © observée ou mesurée         Surface habitable de l'Immeuble       © observée ou mesurée         Nombre de niveaux du logement       © observée ou mesurée         Hauteur moyenne sous plafond       © observée ou mesurée         Matériau mur       © observée ou mesurée         Matériau mur       © observée ou mesurée         Epalsseur mur       © observée ou mesurée         Année isolation       X valeur par défaut         Deservée ou mesurée         Matériau mur       © observée ou mesurée         Matériau mur       © observée ou mesurée         Mur 2       Isolation : oui / non / inconnue       © observée ou mesurée         Mur 2       Isolation : oui / non / inconnue       © observée ou mesurée         Mur 2       Isolation : oui / non / inconnue <th colspan<="" td=""></th>	

### Fiche technique du logement (suite)

onnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Année isolation	×	valeur par défaut	1955
	Bâtiment construit en matériaux anciens	D	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Surface	ρ	observée ou mesurée	10.82 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation: oui / non / inconnue	Q	observée ou mesurée	Oul
	Année isolation	×	valeur par défaut	1955
lur 4	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Alu	۵	observée ou mesurée	27 m²
	Surface Aue	ρ	observée ou mesurée	6.5 m²
	Etat isolation des parois du local	٥	observée ou mesurée	Non
	non chauffé Surface	ρ	observée ou mesurée	24 m²
	Туре	ρ	observée ou mesurée	Bois sous solives bois
Plafond 1	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface	٥	observée ou mesurée	23.5 m²
	Туре	ρ	observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Plafond 2	Isolation : oui / non / inconnue	٥	observée ou mesurée	Oui
i arvilu £	Année isolation	×	valeur par défaut	1955
	Inertie	٥	observée ou mesurée	Légère
	Surface	٥	observée ou mesurée	45 m²
	Type de plancher bas	٥	observée ou mesurée	Dalle béton
Dlanaha - 4		٥	observée ou mesurée	Non
Plancher 1	Isolation : oui / non / inconnue	0	observée ou mesurée	Lourde
	Inertie Trans d'adissance		observée ou mesurée	Lourde Local chauffé
	Type d'adjacence	2		
	Surface de bales	2	observée ou mesurée	1.68 m²  Double vitrage vertical
	Type de vitrage	2	observée ou mesurée	
	Epaisseur lame air	2	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	٥	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
Fenêtre 1	Double fenêtre	٥	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	٥	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	٥	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesur <b>ée</b>	Fenêtres battantes  Fermeture sans ajours en position déployée, volets
	Type volets	٥	observée ou mesurée	roulants Alu
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Nord
Fenêtre 2	Surface de baies	Q	observée ou mesurée	0.25 m²

DPE / ANNEXES p.3

### Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	D	observée ou mesurée	18 mm
	Présence couche peu émissive	Q	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Sud
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	2.52 m²
	Type de vitrage	Q	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	18 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	٥	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 3	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
	Type volets	Q	observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets Sud
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	0.7 m²
	Type de vitrage	Q	observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	٥	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	٥	observée ou mesurée	Oui
				Air
	Gaz de remplissage	<b>X</b>	valeur par défaut observée ou mesurée	Non
Fenêtre 4	Double fenêtre			
	Inclinaison vitrage	٥	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	٥	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	٥	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	2	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets
	Type volets	٥	observée ou mesurée	roulants Alu
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Est
	Type de menuiserie	٥	observée ou mesurée	Bois
Porte 1	Type de porte	۵	observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface	Q	observée ou mesurée	2 m²

### Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type d'installation de chauffage	P	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	Q	observée ou mesurée	Convecteur électrique NFC
	Surface chauffée	P	observée ou mesurée	41.84 m²
	Année d'installation	×	valeur par défaut	2000
	Energie utilisée	Ω	observée ou mesurée	Electricité
Convecteur	Présence d'une ventouse	Q	observée ou mesurée	Non
électrique NFC	Présence d'une veilleuse	×	valeur par défaut	Non
	Type émetteur	ρ	observée ou mesurée	Convecteur électrique NFC
	Surface chauffée par émetteur	٥	observée ou mesurée	41.84 m²
	Type de chauffage	ρ	observée ou mesurée	Divisé
	Equipement d'intermittence	ρ	observée ou mesurée	Absent
	Présence de comptage	۵	observée ou mesurée	Non
	Type générateur	۵	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Année installation	×	valeur par défaut	2000
	Energie utilisée	ρ	observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	Ω	observée ou mesurée	Individuel
Chauffe-eau	Isolation du réseau de distribution	Q	observée ou mesurée	Non
vertical	Pièces alimentées contiguës	۵	observée ou mesurée	Oui
	Production en volume habitable	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Volume de stockage	P	observée ou mesurée	80 L
	Type de ballon	Q	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	Q	observée ou mesurée	Autres ou inconnue
	Type de ventilation	Q	observée ou mesurée	VMC SF Auto réglable < 1982
Ventilation	Année installation	×	valeur par défaut	1955
	Plusieurs façades exposées	ρ	observée ou mesurée	Oui

#### DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017

#### DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : HAUTE SAVOIE Commune: ANNECY (74000)

Adresse: 75 route de Meythet

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Etage: 1°

Porte : de gauche

Type d'immeuble : Appartement

Date de construction : 1955 Année de l'installation : NC

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n°: 7063AMBROGIO24.09.21 ELEC

#### **IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE**

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : SAGE & ASSOCIES

Adresse: OFFICE DE TANINGES 10 RUE DES CORSINS 74440 TANINGES

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)

Huissier de Justice

Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

Mr AMBROGIO Alain

#### IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom: ROITEL

Prénom : Jean-Pierre

Nom et raison sociale de l'entreprise : DIAGNOSTICIMMO

Adresse: 300 Quai du Parquet

74130 BONNEVILLE

N° Siret: 49859253400016

Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ EUROCOURTAGE

N° de police : 80810149 date de validité : 30/09/2021

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Veritas Certification 60, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX

, le 14/11/2018 jusqu'au 13/11/2023

N° de certification: 8047307

Etat de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5

## CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

#### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension Protection mécanique des conducteurs

N° article	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Entrée	Il manque un cache sur une goulotte au-dessus du tableau electrique

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage. : Il n'a pas été repéré d'anomalie

#### Installations particulières :

- P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine : Il n'a pas été repéré d'anomalie

Etat de l'installation intérieure d'électricité

#### **DIAGNOSTICIMMO**

1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée

(\*) Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

#### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

<sup>(1)</sup> Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

#### 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

#### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)	
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité).	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.	
B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.	
B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s).	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.	
B.3.3.6 a3)  Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.		Les circuits raccordés à des appareillages de classe II n'ont pas pu être vérifiés	
B.4.3 a2)  Tous les dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES sont placés sur les CONDUCTEURS de phase.		L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.	
B.5.3 a	Présence d'une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible.	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

#### CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

#### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

#### Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

 INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;

7063AMBROGIO24.09.21 ELEC

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

#### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

#### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.

#### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Etat de l'installation intérieure d'électricité

#### **DIAGNOSTICIMMO**

#### Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 24/09/2021

Date de fin de validité : 23/09/2024

Etat rédigé à **BONNEVILLE** Le **24/09/2021** Nom : **ROITEL** Prénom : **Jean-Pierre**  - p RoiteP

A noter:

- La durée de validité d'un diagnostic électrique pour la vente est de 3 ans.



#### Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Article L.271-6 du CCH Décret n°2011-629 du 3 juin 2011 Arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B Listes A et B de l'annexe 13-9 Décret 2012-639 du 04 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante Article R1334 29-3 du CSP

THE RESIDENCE AND PROPERTY OF THE PARTY OF T	
INFORMATIONS	OFNEDAL EC
TIMEORMATIONS	GENERALES
	OLITEIATE

#### **DESIGNATION DU BATIMENT** A.1

Nature du bâtiment : Appartement

Porte:

de gauche

Etage:

1°

Propriété de: Mr AMBROGIO Alain

Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997

Adresse:

75 route de Meythet **74000 ANNECY** 

**DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE** 

Nom:

**A.2** 

SAS SAGE & ASSOCIES

**Documents** 

Néant

Qualité :

Adresse: OFFICE DE TANINGES 10 RUE DES CORSINS

fournis:

74440 TANINGES

Huissier de Justice

Moyens mis à disposition:

Néant

#### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: 7063AMBROGIO24.09.21 A

Le repérage a été réalisé le : 24/09/2021

Par: ROITEL Jean-Pierre

N° certificat de qualification : 8047307

Date d'obtention : 26/06/2017

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

**Bureau Veritas Certification** 

Date de commande: 24/09/2021

60. Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX

Date d'émission du rapport :

24/09/2021

Accompagnateur:

Donneur d'ordre

Laboratoire d'Analyses :

**Eurofins Lab Environment** 

**Testing Portugal** 

Adresse laboratoire:

Rua Monte de Além, 62 4580-733 Paredes Portugal

Numéro d'accréditation :

**IPAC L0705** 

Organisme d'assurance

professionnelle:

Allianz Eurocourtage

Adresse assurance:

7 Place du Dôme TSA 20107 92055 Defense Cedex

N° de contrat d'assurance

80810149

Date de validité :

30/09/2021

#### CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR B

Signature

Date d'établissement du rapport : Fait à BONNEVILLE le 24/09/2021 Cabinet: DIAGNOSTICIMMO

Nom du diagnostiqueur : ROITEL Jean-Pierre

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

7063AMBROGIO24.09.21 A

1/6

#### DIAGNOSTICIMMO

#### **C** SOMMAIRE

NFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	
PROGRAMME DE REPERAGE	3
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	3
RAPPORTS PRECEDENTS	3
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	4
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	4
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	4
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	
COMMENTAIRES	
ELEMENTS D'INFORMATION	4
ANNEXE 1 – CROQUIS	5

#### D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

#### **E PROGRAMME DE REPERAGE**

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique).

#### **F** CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

#### Date du repérage: 24/09/2021

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

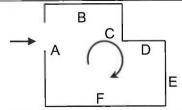
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



#### RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

Amiante

#### H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE D	ES PIECES VISITEES/NON VISITEE	S ET JUSTIFIC	ATION	
N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	2ème	OUI	
2	Chambre avec douche	2ème	OUI	
3	WC	2ème	OUI	
4	Séjour/Cuisine	2ème	OUI	

## LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

# LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS. Néant

LEGENDE						
Présence	A : A	miante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de p	résence d'Amiante
Etat de dégradation des		F, C, FP	BE : Bon état	DL:	Dégradations locales	ME : Mauvais état
Matériaux	Autr	es matériaux	MND : Matériau(x) r	on dégradé(s	MD : Matéria	u(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type	1	Faire réaliser	une évaluation périod	ique de l'état	de conservation	
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement				
(résultat de la grille d'évaluation)	3	Faire réaliser	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
Recommandations des autres	EP	Evaluation pé	eriodique			
matériaux et produits.	AC1 Action corrective de premier niveau					
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2	Action correc	tive de second niveau	1		

#### COMMENTAIRES

Néant

#### **ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

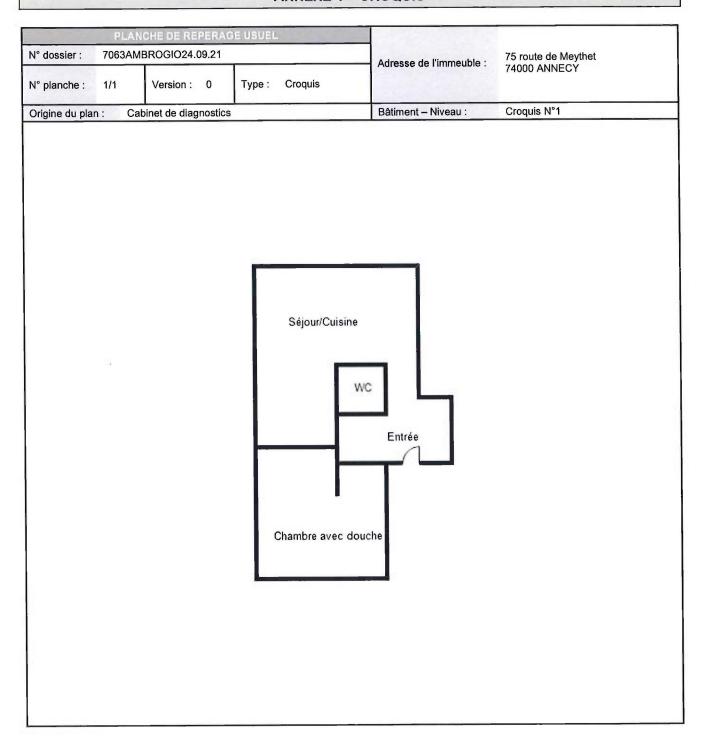
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet <a href="https://www.sinoe.org">www.sinoe.org</a>

#### **ANNEXE 1 - CROQUIS**



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

vlous soussignes. Cabnet CONDORCET, 2 Rue Granian - 13001 Marseille, innestons par la présente que la Société

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

DIAGNOSTIC IMBO 300, cuai de Parquet 74130 BONNEVILLE Sirel n°498 592 534 000°6

a exacet agent de la consegne ALLANZ. 1 cous Michell, CS 30051, 50076 Pero La Déleure Cheix, un contait d'asservos « Alexansabiliri conte préssonnelle Desprostqueur l'impôlier», sons le numero N°EGS1309. 888/10148.

# ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE DIAGNOSTIC IMMOBILIER:

Etat de finstitution inténeure de l'électroité des parties privatives et communes (DTT) Etat des installators de gaz (Dossier de diagnostic technique:
Etal des lique ocabls
Etal des risques et adlutions
Exposition au alcma (CREP. inte avent trasux i demotition sans nosic surface habitable Lo Bourn testic Technique Gobe (arbde Li Construction et de Machablen)

du Ofitto/2020 au 30/09/2021 Penade ce validité

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

le soussigné Roitei ju attesta sur l'homeur être en situation regulière au regard de l'article L. 271-8 du Code de le Construction et de l'Habitation.

l'attoste également disposur des moyens en matériel et un personnel nucessaires à rétablissement des constats et diagnostics Amiante, Plomb. Electrique. Gaz. DPE et Garrèz.

Conformament, à l'axigence de l'ardicia R.271-3 du même code, j'alticste n'avoir aucun llen de nature à porter affaires a mon impartialifs et se mon independance,, il avec la prophétime eu son mandataire qui lait appel à molt, in avec une entraptine pocuvant réaliser des traveux sur les ouvrapes, institutions ou d'optipements pour insquoté il minist demandé d'établir fun des étals.

# Fait à Bonneville le 08/03/2029 pour valoir ce que de Droit

# ROITEL jp

2007070C

Sugrestes du major d'empecamer par le permit des parmans en des certidos acrite favaan en

Plomb alm



1820

Certificat Attribute à

# Monsieur Jean-Pierre ROITEL

orthis real is aux criticis of certification on comprehension choissous pris on application das articles L271-6 or R 271.1 Au Code Bunes. Vertais Certification centrile que les compétences de la parsonne mentionne chélessus recondent aux éropences des to Contraction of de Philippiaco et might aux criteris de compétence des personnes physiques réalisant des dossens de diagnostics bechniques lettique définis à furticle L271-4 du code precis

# DOMAINES TECHNIQUES

	Reference des umfats	Cartification cripinals	certitor
Amlama sans mendon	Arelle in Signal 2016 daffermal les celles de conficiels des complèmes dans percentes proposit commerce de californier de complexión perchasa de la lest de construction de maldiera et product començat de frames una deptic frames dans les meubres des celles de la complexión de commerce de definition de la production de la commerce de definition de complexión de commerce de definition de complexión de commerce de definition de complexión de commerce de definition de la complexión de commerce de definition de complexión de commerce de definition de la complexión de commerce de designation de commerce de la complexión de la comp	11520112	222,0182
Amaria avec menton	Initia di 3,3 villi 2016 delimant les criticas de cenficialen de constitucció des postiversi pre percessi contractivo de colorizació contractivo principa del l'initia de conventión del manisma y probale contractif de l'inimite, of transverse presentativo de la mendica de libit su come di conferencia del operativo esta profession.	28/06/27/17	25067022

perceives physiques subdisers to diagradic de performeros invergidose os "altinación de princ Ambie da 16 corber 2001 escribis calinosami les celevas de ceréficates dos compliantes das en comparate la rechementation framecoa, et les contres d'accordisses des cropmanes da

Areby due julier 2010 modely differentier en mitees de cardiciaten den compliments de personnes phiestures obeyend film de finació acon mismorin d'électrició ed les criterio on compre de la réglementation transma, et les crities d'accidébles des Electricity .

Amberg, 16 cubbs 2003 models defensant for collection de confliction des companies des

Antiel &J. 21 revention 2008 model of throader the criticus de centralen des complémoss des personnes abyeques optimises des comitats de reque d'espoalen es pierro, des Junel ou 6 and 2007 models definished the criterion de conficaçion des compétibless des parconne prissiques stationes Eans de l'inspirezon relateure du gaz et les critères 3

#### CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :

**Appartement** 

Etage:

1er

Adresse:

75 route de Meythet

74000 ANNECY

Propriété de:

Mr AMBROGIO Alain

Porte:

de droite

Mission effectuée le : 24/09/2021

N° Dossier:

7064AMBROGIO24.09.21 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total: 42.73 m<sup>2</sup>

(Quarante-deux mètres carrés soixante-treize)

#### B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez
Entrée	1er	4.34 m²
Séjour/Cuisine	1er	24.80 m²
WC	1er	1.13 m²
Salle d'eau	1er	3.04 m²
Chambre	1er	9.42 m²
Total		42.73 m²

#### JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface Hors Carrez	Justification
Séjour/Cuisine	1er	0.38 m²	Hauteur < 1,80 m
Salle d'eau	1er	0.51 m²	Hauteur < 1,80 m
Chambre	1er	0.38 m²	Hauteur < 1,80 m
Total		1.27 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DIAGNOSTICIMMO qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à BONNEVILLE, le 24/09/2021

**Le Technicien** : Jean-Pierre ROITEL

#### **DIAGNOSTICIMMO**

Mesurage Carrez - Plomb - Electricité Diagnostic Performance Energétique Gaz - Repérage Amiante

DOSSIER: 7064AMBROGIO24.09.21 ADRESSE: 75 Route de Meythet 74000 ANNECY

Etage: 1°
Porte:de droite

N° de contrat d'assurance 80810149

#### **ATTESTATION**

Je soussigné Roitel jp atteste que ce *local/ appartement* non équipé de moyen de chauffage le jour de la visite, **entre dans le cas de l'exclusion** pour l'établissement d'un Diagnostic Performance Energétique (DPE) citée au 3ème alinéa de l'article R134-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

A noter que si ce local était équipé de convecteur électrique, nous arriverions à un classement énergétique en G.

Fait à Bonneville le 24.09.21 pour valoir ce que de Droit

ROITEL jp

+ Diagnostic Immo
| proitel@aol.com
| Tdl. 06 79 33 25 48 - fax 04 88 04 92 11
| SARET 400 592 834 00016 - APE 7436



Repérage Amiante et Plomb - Diagnostic de Performance Energétique Electricité - Gaz - Mesurage Carrez

#### DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017

#### DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : HAUTE SAVOIE Commune: ANNECY (74000)

Adresse: 75 route de Meythet

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Etage: 1° Porte : de droite Type d'immeuble : Appartement

Date de construction : NC Année de l'installation : NC

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n°: 7064AMBROGIO24.09.21 ELEC

#### **IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE**

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : SAGE & ASSOCIES

Adresse: OFFICE DE TANINGES 10 RUE DES CORSINS 74440 TANINGES

• Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser)

**Huissier de Justice** 

Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

Mr AMBROGIO Alain

#### IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom: ROITEL

Prénom : Jean-Pierre

Nom et raison sociale de l'entreprise : DIAGNOSTICIMMO

Adresse: 300 Quai du Parquet

74130 BONNEVILLE

N° Siret: 49859253400016

Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ EUROCOURTAGE

N° de police : 80810149 date de validité : 30/09/2021

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Veritas

Certification 60, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX

, le 14/11/2018 jusqu'au 13/11/2023

N° de certification: 8047307

7064AMBROGIO24.09.21 ELEC

## RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

## CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

#### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension Protection mécanique des conducteurs

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		Ex : il manque le cache sur le tableau electrique,
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.		Exemple: Des dominos sont non protégés et accessibles: ces dispositifs de connexion (bornes, type « dominos », etc.) doivent être placés dans des boîtes de connexion équipées de leur capot d'obturation.

#### **DIAGNOSTICIMMO**

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	***

#### Installations particulières :

- P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.

- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

#### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

<sup>(1)</sup> Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

#### 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

#### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité).	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s).	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	Les circuits raccordés à des appareillages de classe II n'ont pas pu être vérifiés
B.4.3 j2)	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs INTERRUPTEURS différentiels placés en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation).	Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s).
B.5.3 a	Présence d'une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	Non visible.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

#### 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

#### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

#### Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

 INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;

#### **Autres constatations**

A noter que le ballon d'ECS se trouve dans un autre partie privative.

#### **EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS**

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

#### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

#### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

#### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

7064AMBROGIO24.09.21 ELEC

4/5

#### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

#### DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 24/09/2021

Date de fin de validité : 23/09/2024

Etat rédigé à BONNEVILLE Le 24/09/2021

Nom: ROITEL Prénom: Jean-Pierre

Jp RoiteP

#### A noter:

La durée de validité d'un diagnostic électrique pour la vente est de 3 ans.



Repérage Amiante et Plomb - Diagnostic de Performance Energétique Electricité - Gaz - Mesurage Carrez

#### Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Article L.271-6 du CCH Décret n°2011-629 du 3 juin 2011 Arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B Listes A et B de l'annexe 13-9 Décret 2012-639 du 04 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante

Article R1334 29-3 du CSP

Porte:

#### INFORMATIONS GENERALES

#### **DESIGNATION DU BATIMENT**

Nature du bâtiment : Appartement

Etage:

1er

Numéro de Lot: NC Référence Cadastrale : NC

Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997

Adresse:

75 route de Meythet

74000 ANNECY

#### **DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE**

Nom: SAS SAGE & ASSOCIES

Adresse: OFFICE DE TANINGES 10 RUE DES CORSINS

74440 TANINGES

Qualité : Huissier de Justice

**Documents** 

fournis:

Accompagnateur:

Moyens mis à disposition:

Date d'émission du rapport :

de droite

Propriété de: Mr AMBROGIO Alain

Néant

Néant

#### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: 7064AMBROGIO24.09.21 A

Le repérage a été réalisé le : 24/09/2021

Par: ROITEL Jean-Pierre

N° certificat de qualification : 8047307

Date d'obtention : 26/06/2017

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

Date de commande : 24/09/2021

**Bureau Veritas Certification** 

60, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX

Adresse laboratoire :

Laboratoire d'Analyses :

Numéro d'accréditation :

Organisme d'assurance

professionnelle:

Adresse assurance:

Allianz Eurocourtage

**IPAC L0705** 

24/09/2021

Huissier de Justice

**Testing Portugal** 

**Eurofins Lab Environment** 

4580-733 Paredes Portugal

Rua Monte de Além, 62

7 Place du Dôme TSA 20107 92055 Defense Cedex

N° de contrat d'assurance

80810149

Date de validité :

30/09/2021

#### CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

Date d'établissement du rapport : Fait à BONNEVILLE le 24/09/2021 Cabinet: DIAGNOSTICIMMO

Nom du diagnostiqueur : ROITEL Jean-Pierre

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

### DIAGNOSTICIMMO

#### **C** SOMMAIRE

NFORMATIONS GENERALES	
DESIGNATION DU BATIMENT	
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	
PROGRAMME DE REPERAGE	3
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	3
RAPPORTS PRECEDENTS	3
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	4
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	4
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	4
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	4
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	
COMMENTAIRES	
ELEMENTS D'INFORMATION	4
LLINERTO D IN ORNATION	
ANNEXE 1 – CROOLIS	5

#### D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

#### **PROGRAMME DE REPERAGE**

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique).

#### **F** CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

#### Date du repérage: 24/09/2021

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

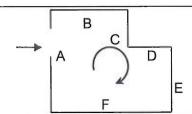
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



#### **G** RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

Amiante

#### H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	1er	OUI	
2	Séjour/Cuisine	1er	OUI	
3	WC	1er	OUI	
4	Salle d'eau	1er	OUI	
5	Chambre	1er	OUI	

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE
Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

LEGENDE						
Présence	A : Ar	niante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de p	orésence d'Amiante
Etat de dégradation des		F, C, FP	BE : Bon état	DL:	Dégradations locales	ME : Mauvais état
Matériaux	Autre	es matériaux	MND : Matériau(x) r	on dégradé(s	MD : Matéria	au(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	1	Faire réaliser	une évaluation périod	ique de l'état	de conservation	
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement					
(résultat de la grille d'évaluation)	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement					
Recommandations des autres	EP	Evaluation pé	riodique			
matériaux et produits.	AC1 Action corrective de premier niveau					
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2 Action corrective de second niveau					

#### COMMENTAIRES

Néant

Néant

#### **ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

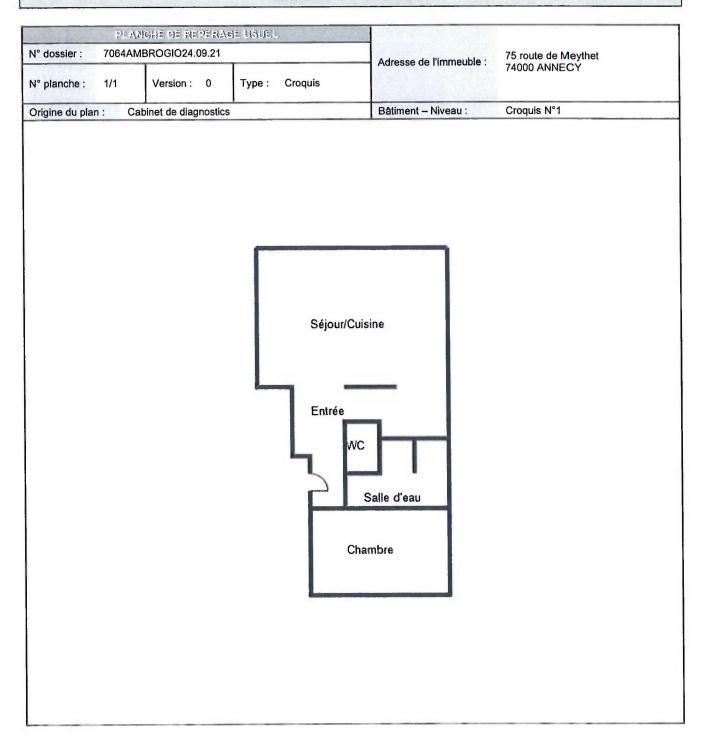
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

#### **ANNEXE 1 - CROQUIS**



#### CERTIFICAT DE QUALIFICATION

(82 p)

# Monsieur Jean-Pierre ROITEL

Buses fortus (or fixed on coordinate the procedures of the processe professive or Johnson reportation due sexploses dies arthus meith war follow die continuitée du conservance or demons par an repression dus séction (271-4 or 16 20 Conte Construction at all Francisco de contractions on conservance des processes propagant debites des doct est die despresses becomes les conferences de que d'institute (271-4 du code prech-

# DOWNNES TECHNIQUES

	Performan des enféta	900 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	Week a
Carried and a series	cets of Table 1744 phrased becalled to entrance the completed on postering concepts of the complete of the com	THEFT	1200
date to see	A-Pig Ba, S. ali, J. M. Briman in simula de certaliza de un vinci cum das pare de pre culti-circums de registra, de fuebam por forta de la cital conversada do registra per no cuspara de la citarse, de Renem resultar hanna mada de resultan alte de comba de paradem de approventa por forta de resultan alte de comba de paradem de approventa portación.	TERROTT.	nearth.
(PE etc.) aveilor	Are but is such a Colombia de Amerika chere in unicher ma complexed da personal present referant in departi dy ferticarea integralia de l'america de presenta recompa de regime de il her que e les colombia decontal a restrictura de referance.	under)	CHIA.
Off and	Action of Court and Administration to confirm the court of the presence of the court of the cour	region	
4	Arristo de colo 2000 mandra definación no primo de celebrário des constitucios de postatos primo de definación de confesione numero de mon eléptodos Constituidos des coprosiones de creditarios.	terstand	<b>1</b>
3	AND DESTRUCTION OF SECURITIES THE BOLD AND CONTROLLED OF SECURITIES OF S	TENER	W. Sam
Pert can	Avet Act counts this posts of soft and soft soft action to prefer and soft soft soft and soft soft soft action to the soft soft soft soft soft soft soft soft	阿姆	

# ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

vous soussignes. Cabnet CCNDORCET, 2 Rue Gramm - 13001 Manseile, shestons par in presente que la Scolène

DAGNOSTIC INITO 300, qua de Parquel 74130 BONNEVILLE Siret n°498 592 534 000°6. north aunts de in compagnia ALLANZ. 1 cours Michelet, CS 10051, 52076 Paris La Défente Codex, un continuous a Responsétéle, crée préssonnéle Degrocitqueur franchier », socs le numero NY8031787 Ann Ann

# ACTIVITES DECLAREES PART ASSURE DIAGNOSTIC IMMOBILLER:

The state of the s	
Dispussic emante event meaux i denothen sans	NA.
préconsation de travaire	<u>8</u>
Discondisc arriante avent vente	20
Character Americ days his Parties Prestives	EBJ.
Discovere de performence émercehous	FIZE
Segment security pricing	Đ
December surface habitatio Lo Baldin	Š
Diamore: Technole Gobs (ericle), 731 - du Code	N.O.
de la Construction et de Médication?	Sec
Tresser between amonto	Red

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Roitel je atteste sur l'homeur élre en situation régulière au regard de f 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation. 7 atlesto également disposer des moyens en metériel et en personnel necessaires a rétablissement des constets et diagnostics Amiante, Plomb. Electrique, Gaz, DPE et Carrez

Conformirmant à foxigence de fatilide R.271-3 du même code, l'altesta n'avoir aucun lie nature à protret affeite le mon imparitiélle et mon indépendance, i avec le propriéteire mandaire qui let sapai à moi, na avec une enfequira pouvant véaliser des invents sur il ourrages, installations ou équiporment et mour frequest à minds demandé d'établir fun des

Fait à Bonneville le 08/03/2020 pour valoir ce que de Droit

ROTTEL jp





#### CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

**DESIGNATION DU BATIMENT** 

Nature du bâtiment : **Appartement / Combles**  Adresse: 75 route de Meythet

74000 ANNECY

Combles Etage:

Numéro de lot :

Référence Cadastrale : NC

Propriété de:

Mr AMBROGIO Alain

Mission effectuée le : 24/09/2021

N° Dossier: 7072AMBROGIO24.09.21 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total: 11.54 m<sup>2</sup>

(Onze mètres carrés cinquante-quatre)

#### **DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL**

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez
Grenier	Dernier	0.00 m²
Coin toilette	Dernier	0.00 m²
Séjour/Cuisine	Dernier	9.54 m²
Coin nuit	Dernier	0.90 m²
Salle de Bains	Dernier	1.10 m²
Total		11.54 m²

#### JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface Hors Carrez	Justification
Grenier	Dernier	5.60 m²	Hauteur < 1,80 m
Coin toilette	Dernier	4.95 m²	Hauteur < 1,80 m
Séjour/Cuisine	Dernier	16.90 m²	Hauteur < 1,80 m
Coin nuit	Dernier	6.75 m²	Hauteur < 1,80 m
Salle de Bains	Dernier	6.30 m²	Hauteur < 1,80 m
Total		40.50 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DIAGNOSTICIMMO qu'à titre indicatif,

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Tél: 06 79 33 25 48

à BONNEVILLE, le 24/09/2021

Le Technicien: Jean-Pierre ROITEL

email: roitel.jp@gmail.com

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2174E0410525H établi le : 24/09/2021

valable jusqu'au: 23/09/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performanceenergetique-dpe

adresse: 75 route de Meythet, 74000 ANNECY / étage: Combles - N° lot: 9

type de bien : Appartement / Combles

année de construction : 1955 surface habitable: 11.54 m²

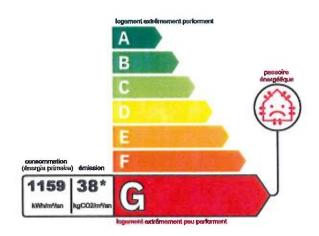
propriétaire : AMBROGIO Alain

adresse:



#### Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 444 kg de CO2 par an, soit l'équivalent de 2303 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

#### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1094 € et 1480 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie? voir p.3

Informations diagnostiqueur

**DIAGNOSTICIMMO** 

300 Quai du Parquet 74130 BONNEVILLE

diagnostiqueur: Jean-Pierre ROITEL tel: 06 79 33 25 48

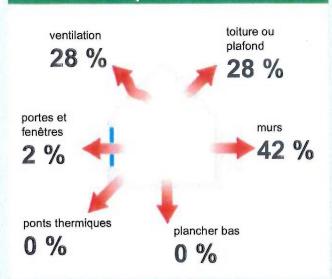
email: roitel.jp@gmail.com n° de certification: 8047307

organisme de certification : Bureau

Veritas Certification

pKoiteP

#### Schéma des déperditions de chaleur



#### Performance de l'isolation



#### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

#### Confort d'été (hors climatisation)\*



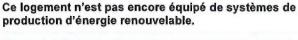
Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été:



#### Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtre de votre logement de



Production d'énergies renouvelables

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

volets extérieurs ou brise-soleil

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

#### Montants et consommations annuels d'énergie

	usage			nmation d'énergie n énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
	chauffage	*	étectrique	10864 (4724 éf)	Entre 888€ et 1 202€	80%
4	eau chaude sanitaire	4	électrique	<b>2469</b> (1074 ef)	Entre 201€ et 273€	19%
举	refroidissement					0%
P	éclairage	#	électrique	<b>49</b> (21 éf)	Entre 4€ et 6€	1%
4	auxiliaires					0%
énergie totale pour les usages recensés				<b>13 383 kWh</b> (5 819 kWh é.f.)	Entre 1 094€ et 1 480€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les
						recommandations d'usage ci-dessoi

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 57.621 par jour.

 Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

#### Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -14.1% sur votre facture soit -147 € par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



#### Consommation recommandée → 57.62l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement

(1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40%. 241 consommés en moins par jour,

c'est en moyenne -26% sur votre facture soit -61 €

par an

#### astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

é.f. → énergie finale \* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

#### DPE diagnostic de performance énergétique

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

#### Vue d'ensemble du logement

description isolation

Mur Nord Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolation

inconnue

Mur Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolation inconnue murs

Mur Sud Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolation inconnue

Mur Ouest Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolation

inconnue

plancher bas Pas de plancher déperditif

Plancher Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, toiture / plafond

Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = portes et fenêtres

15 mm)

insuffisante

insuffisante

bonne

#### Vue d'ensemble des équipements

#### description

chauffage

Convecteur électrique NFC Electrique installée en 2000

eau chaude sanitaire

Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2000

ventilation

Ventilation par ouverture de fenêtres



pilotage

Convecteur électrique NFC : avec régulation pièce par pièce,

#### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

#### Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 🚯 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 🙆 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 🐠 + 🥹 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 🕕 avant le pack 🥙). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



#### Les travaux essentiels montant estimé : 15000 à 45000 €

lot

description

performance recommandée

chauffage

Ajout d'un nouveau générateur :

chauffage

PAC Air Eau: Installation d'une pompe à chaleur air / air

eau chaude sanitaire

Remplacement par un chauffe eau thermodynamique : Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau

thermodynamique

eau chaude sanitaire

toiture et combles

Remplacement par un chauffe eau thermodynamique : Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau

thermodynamique

#### Les travaux à envisager montant estimé : 3070 à 5540 €

performance recommandée description lof Isolation des toiture avec une pente <60°: L'isolation des

toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à 4 m².k/W. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface

du plancher.

Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Si la couche est rapportée à un pare -vapeur, lacérer celui-ci avant la pose de la nouvelle couche.

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de facade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies

quand cela est possible.

Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies

quand cela est possible.

Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies

quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.  $R = 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$ 

R = 4m2.k/W

 $R = 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$ 

murs

murs

murs

 $R = 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$ 

### DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.

Énvisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m²k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

 $R = 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$ 

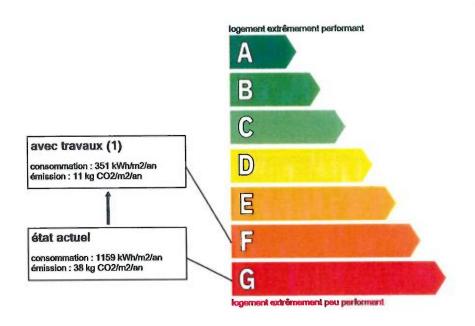
#### Commentaire:

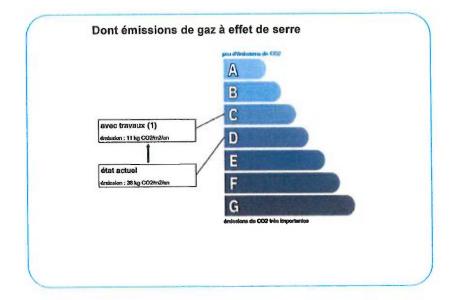
murs

Néant

#### Recommandations d'amélioration de la performance

#### Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.1

#### Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : Analysimmo DPE 2021 4.1.1

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

valeur renseignée

74 - Haute Savoie

469

Référence du DPE : **2174E0410525H** Invariant fiscal du logement : Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : **24/09/2021** Numéro d'immatriculation de la copropriété:

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Local pas completement cloisonné avec les parties communes

A noter aussi :

donnée d'entrée

Département

Altitude

généralités

Les données utilisées sont celles par défaut (probablement défavorable aux données réelles) ; une valeur mesurée necessite des contrôles destructifs.

donnée en ligne

origine de la donnée

La modélisation du logement a été effectuée avec les caractéristiques techniques imposées par la méthode de calcul : certaines caractéristiques dimensionnelles peuvent différer avec l'existant.

Type de bien  Année de construction  Surface habitable du logement			observée ou mesurée	Appartement	
			valeur estimée	1955	
			observée ou mesurée	11.54	
Surface habitab	le de l'immeuble	ρ	observée ou mesurée	0	
Nombre de nive	aux du logement	ρ	observée ou mesurée	1	
Hauteur moyenne sous plafond			observée ou mesurée	1.9	
donnée d'entré	e	origine de la donnée		valeur renseignée	
	Surface	P	observée ou mesurée	14 m²	
	Matériau mur	P	observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
William	Epaisseur mur	Q	observée ou mesurée	20 cm	
Mur 1	Isolation : oui / non / inconnue	٥	observée ou mesurée	Inconnue	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	Q	observée ou mesurée	Non	
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère	
	Surface	Q	observée ou mesurée	2 m²	
	Matériau mur	D	observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
W0	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	20 cm	
Mur 2	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Inconnue	
	Bâtiment construit en matériaux anciens	Q	observée ou mesurée	Non	
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère	
	Surface	ρ	observée ou mesurée	1.4 m²	
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton creux	
Mur 3	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	20 cm	
	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Inconnue	
	Bâtiment construit en matériaux	O	observée ou mesurée	Non	

## Fiche technique du logement (suite)

ionnée d'entrée			e de la donnée	valeur renseignée
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Surface	Q	observée ou mesurée	2 m²
	Matériau mur	P	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
No.	Epaisseur mur	٥	observée ou mesurée	20 cm
Mur 4	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	٥	observée ou mesurée	Non
	Inertie	P	observée ou mesurée	Légère
	Surface	۵	observée ou mesurée	60 m²
	Туре	۵	observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Plafond 1	Isolation : oui / non / inconnue	٥	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	×	valeur par défaut	1955
	Inertie	٥	observée ou mesurée	Légère
	Surface	ρ	observée ou mesurée	0 m²
	Type de plancher bas	ρ	observée ou mesurée	Bois sur solives bois
Plancher 1	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	Q	observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface de baies	P	observée ou mesurée	0.7 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	P	observée ou mesurée	15 mm
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
E 1	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 1	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menulserie	P	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	P	observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	Q	observée ou mesurée	Est

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type d'installation de chauffage	ρ	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	ρ	observée ou mesurée	Convecteur électrique NFC
	Surface chauffée	Q	observée ou mesurée	11.54 m²
	Année d'installation	×	valeur par défaut	2000
	Energie utilisée	Ω	observée ou mesurée	Electricité
Convecteur	Présence d'une ventouse	ρ	observée ou mesurée	Non
électrique NFC	Présence d'une veilleuse	×	valeur par défaut	Non
	Type émetteur	ρ	observée ou mesurée	Convecteur électrique NFC
	Surface chauffée par émetteur	ρ	observée ou mesurée	11.54 m²
	Type de chauffage	Q	observée ou mesurée	Divisé
	Equipement d'intermittence	Q	observée ou mesurée	Absent
	Présence de comptage	ρ	observée ou mesurée	Non
	Type générateur	ρ	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Année installation	×	valeur par défaut	2000
	Energie utilisée	ρ	observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	Q	observée ou mesurée	Individuel
Chauffe-eau	Isolation du réseau de distribution	Ω	observée ou mesurée	Non
vertical	Pièces alimentées contiguës	ρ	observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Volume de stockage	Q	observée ou mesurée	50 L
	Type de ballon	Q	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	Q	observée ou mesurée	Autres ou inconnue
	Type de ventilation	ρ	observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
Ventilation	Année installation	×	valeur par défaut	1955
	Plusieurs façades exposées	Q	observée ou mesurée	Oui

Electricité - Gaz - Mesurage Carrez

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017

#### DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : HAUTE SAVOIE Commune: ANNECY (74000) Adresse: 75 route de Meythet

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Etage: Combles N° de Lot: 9

Type d'immeuble : Appartement / Combles

Date de construction: 1955 Année de l'installation : NC

Distributeur d'électricité : Enedis

Rapport n°: 7072AMBROGIO24.09.21 ELEC

#### **IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE**

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : SAGE & ASSOCIES

Adresse: OFFICE DE TANINGES 10 RUE DES CORSINS 74440 TANINGES

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser) Huissier de Justice

Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

Mr AMBROGIO Alain

#### IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom: ROITEL

Prénom : Jean-Pierre

Nom et raison sociale de l'entreprise : DIAGNOSTICIMMO

Adresse: 300 Quai du Parquet

74130 BONNEVILLE

N° Siret: 49859253400016

Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ EUROCOURTAGE

N° de police: 80810149 date de validité: 30/09/2021

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Veritas

Certification 60, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX

, le 14/11/2018 jusqu'au 13/11/2023

N° de certification: 8047307

## 4

#### RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

## 5

## CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

#### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.1.3 b)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.		Pas d'organe de coupure à l'intérieur de ce local; il n'a pas été réperé à partir de quel disjoncteur général cette installation electrique est alimentée
B.1.3 c)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE ne permet pas de couper l'ensemble de l'installation électrique.		Présence d'un ballon d'ECS dans le grenier d'un autre lot voisin

- 2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.6.3.1 c)	Local contenant une baignoire ou une douche : le MATERIEL ELECTRIQUE placé sous la baignoire est accessible sans avoir à retirer le tablier ou la trappe à l'aide d'un outil.	

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension — Protection mécanique des conducteurs

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		Exemple : Absence du cache sous le ballon ECS

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	

#### Installations particulières :

- P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine : Il n'a pas été repéré d'anomalie
- Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

#### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socies de prise de courant possède un puits de 15mm.

<sup>(1)</sup> Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

#### 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

#### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité).	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent.	
B.4.3 a2)	Tous les dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES sont placés sur les CONDUCTEURS de phase.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

#### 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

#### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

#### Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

 INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;

#### **Autres constatations**

Il n'a pas été réperé à partir de quel disjoncteur général cette installation electrique est alimentée

#### EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

#### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

#### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.

#### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

7072AMBROGIO24.09.21 ELEC

4/5

#### **DIAGNOSTICIMMO**

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

pKoiteP

Néant

9

#### DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 24/09/2021 Date de fin de validité : 23/09/2024

Etat rédigé à BONNEVILLE Le 24/09/2021

Nom : ROITEL Prénom : Jean-Pierre

A noter:

- La durée de validité d'un diagnostic électrique pour la vente est de 3 ans.

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

> Article L.271-6 du CCH Décret n°2011-629 du 3 juin 2011 Arrêtés du 12 décembre 2012 listes A et B Listes A et B de l'annexe 13-9 Décret 2012-639 du 04 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante

> > Article R1334 29-3 du CSP

#### INFORMATIONS GENERALES

#### A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Appartement / Combles

Propriété de: Mr AMBROGIO Alain

Etage:

Combles

Numéro de Lot:

Référence Cadastrale : NC

Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997

Adresse:

75 route de Meythet **74000 ANNECY** 

#### **A.2** DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :

SAS SAGE & ASSOCIES

**Documents** 

Néant

Adresse:

OFFICE DE TANINGES 10 RUE DES CORSINS

fournis:

74440 TANINGES

Qualité: Huissier de Justice

Moyens mis à disposition:

Néant

#### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: 7072AMBROGIO24.09.21 A

Le repérage a été réalisé le : 24/09/2021

Par: ROITEL Jean-Pierre

N° certificat de qualification : 8047307

Date d'obtention : 26/06/2017

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

Date de commande : 24/09/2021

**Bureau Veritas Certification** 

60, Avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX

Date d'émission du rapport :

24/09/2021

Accompagnateur:

Laboratoire d'Analyses :

Donneur d'ordre

**Eurofins Lab Environment** 

**Testing Portugal** 

Adresse laboratoire :

Rua Monte de Além, 62

4580-733 Paredes Portugal

Numéro d'accréditation :

**IPAC L0705** 

Organisme d'assurance

Allianz Eurocourtage

professionnelle:

Adresse assurance:

7 Place du Dôme TSA 20107 92055 Defense Cedex

N° de contrat d'assurance

Date de validité :

80810149 30/09/2021

## CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

Date d'établissement du rapport : Fait à BONNEVILLE le 24/09/2021

Cabinet: DIAGNOSTICIMMO

Nom du diagnostiqueur : ROITEL Jean-Pierre

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

7072AMBROGIO24.09.21 A

## DIAGNOSTICIMMO

## **©** SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	
DESIGNATION DU BATIMENT	
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	
PROGRAMME DE REPERAGE	3
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	3
RAPPORTS PRECEDENTS	3
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	4
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	
COMMENTAIRES	
ELEMENTS D'INFORMATION	
ANNEXE 1 - CROQUIS	5

#### D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

#### **PROGRAMME DE REPERAGE**

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique).

#### **F** CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage: 24/09/2021

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

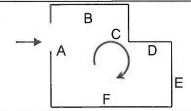
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



#### **6** RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

miante

### H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Grenier	Dernier	OUI	Water
2	Coin toilette	Dernier	OUI	
3	Séjour/Cuisine	Dernier	OUI	
4	Coin nuit	Dernier	OUI	
5	Salle de Bains	Dernier	OUI	

## LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

LEGENDE					
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de p	résence d'Amiante
Etat de dégradation des	F, C, FP	BE : Bon état	DL:D	egradations locales	ME : Mauvais état
Matériaux	Autres matériaux	MND : Matériau(x) no	n dégradé(s)	MD : Matéria	u(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type	1 Faire réaliser	une évaluation périodi	que de l'état	de conservation	
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2 Faire réaliser	une surveillance du niv	reau d'empou	ussièrement	
(résultat de la grille d'évaluation)	3 Faire réaliser	des travaux de retrait d	ou de confine	ment	
Recommandations des autres	EP Evaluation pé	eriodique			
matériaux et produits.	AC1 Action correc	tive de premier niveau			
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2 Action correc	tive de second niveau			

#### COMMENTAIRES

Néant

#### **ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

#### **ANNEXE 1 - CROQUIS**

MANAGER DE MEPERANCIE DISUEL 7072AMBROGIO24.09.21 N° dossier : 75 route de Meythet Adresse de l'immeuble : 74000 ANNECY Type: Version: 0 Croquis N° planche: 1/1 Cabinet de diagnostics Bâtiment - Niveau: Croquis N°1 Origine du plan : Coin nuit Salle de Bains Séjour/Cuisine Coin toilette Grenier

#### **CERTIFICAT DE QUALIFICATION**

Nova sousagnas, Cabnet CONDORCET, 2 Rue Granten - 13001 Marseille attestons par la presente que la Societé ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

DIAGNOSTIC INIXO 300, que de Parquel 74130 BONNEVILLE Sirei nº 498 592 534 00016

sociant scrite de la compagnia ALLANZ 1 cours Micheel, CS 10051, 92016 Pers Le Défense Codes, un contra Teseumentes e Responsabilità puès présessemets Degrandquest framblier », sous la numero N°65517803

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Fait à Bonneville le 08/03/2020 pour valoir ce que de Droit

ROTTEL JP

STORES.

## 1830

Monsieur Jean-Pierre ROITEL

Buesa, Verico Certico en cerão qua los completosos de la cercono reprismão extensa observada um corpietas dos refles máis, em ciónse do certificador do compodencia dos de opiencias por os applicados de antice (27% de AF 271.1 de Codo. despression commands finds of the lates LZTLA common precision

## DOMANIES TECHNIQUES

	Gelikhernom da protisa	Orthodis- orthes	Sept.
Amendo sero mendon	Lette (a.C.), in 1916 erroad technique de addracer in compiliare des provincia capture curent act technique de fermition procision (bl. dats normandes) de regione opposito de technique de fermition technique (autoritation de provincia). Provincia de processor de technique de capture de defendant des personales de profession de capture de defendant.	11/10/217	Canco
Ameria Gas Amerian	Field in 1,3 4 Th. 178 Bill heard the strong do applicant de in-reprint to the background in-record operation of methods for feature produced for large for extraction de continues profile, compared to in-retor deformer view profit towards to the temporal affect of contract for valent and progressive operations.	TEGEZAT	ELEVATE .
Officers	Article Dr. (1910) (20) confliction with viewed ordinary conceptions do process program infection (1919); Caperinary benefitted to the process of the proce	160000	
報報	A felials, Histories, 2011. regist individual to propiet de enfoller in tomorginer in sta- peneries, departe rescuit létapeure, de province de l'applica de l'abblicator de par- recognis de le giorne dévin tem-que, et l'impact de registere de propietire de la propietire de en stable.	RATION	a
長至	Print & Edit (20 million) and a Christian in the San addition day constitutes in passents from the first that the Card line research in the san and the constitute in the cons	म्मास्त्राव	
	があるできる。 とは、これでは、大きなないできます。 とは、これでは、これできます。 とは、これできます。 とは、これできます。 とは、これできます。 とは、これできます。 とは、これできます。 とは、これできます。 とは、これできます。 とは、これできます。 とは、これできます。 とは、これできます。 とは、これできます。 とは、これできます。 には、 には、 には、 には、 には、 には、 には、 には、	THEEDIT.	25.450

Tél: 06 79 33 25 48

7072AMBROGIO24.09.21 A

email: roitel.jp@gmail.com

Amiante